COMMUNIQUÉ

Relatif à l'accréditation des journalistes et techniciens des médias pour la couverture du double scrutin du 31 mai 2026

La Haute Autorité de la Communication (HAC) informe les directeurs de publication, les directeurs généraux des médias audiovisuels (publics et privés), ainsi que les correspondants de la presse étrangère, que le processus d'accréditation pour la couverture du double scrutin législatif et communal du 31 mai 2026 est officiellement ouvert.

Conformément à sa mission de régulation et de facilitation du travail de la presse en période électorale, la HAC invite les responsables des organes de presse désireux de couvrir les opérations de vote à fournir la liste complète de leurs équipes de reportage.

Les dossiers de demande doivent impérativement comprendre :

Une lettre de demande d'accréditation signée par le responsable de l'organe de presse ;

La liste nominative des journalistes et techniciens (caméramans, photographes...), désignés ;

Le numéro de la carte de presse en cours de validité pour chaque agent ;

Ces documents doivent être déposés au Secrétariat du Président de la HAC ou via watshap au numéro +224 622866949 au plus tard le vendredi 22 mai à 17h.

Pour l'intérieur du pays les documents seront reçus par les points focaux de la HAC et transmis au Siège de l'Institution.

Le retrait des badges aura lieu le samedi 23 mai à partir de 9h à la HAC.

La HAC rappelle que seuls les personnels munis de l'accréditation officielle seront autorisés à accéder aux bureaux de vote et aux centres de centralisation des résultats sur toute l'étendue du territoire national.

La HAC compte sur le professionnalisme et la rigueur de chaque responsable de média pour le respect strict de ces dispositions.

Conakry, le 21 mai 2026

Le Président

Haute Autorité de la Communication ★ H.A.C ★ Le Président

Boubacar Yacine DIALLO